

La libéralisation des échanges agricoles Euro-Med : un processus lent et asymétrique

Florence Jacquet

Directeur de Recherches INRA

UMR Economie Publique AgroParisTech-INRA, Paris, Grignon¹

Résumé : Ce papier traite de la libéralisation euro-méditerranéenne des échanges agricoles et en particulier des conséquences que pourrait avoir cette libéralisation sur les exportations de fruits et légumes des pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Nous montrons que les protections auxquelles se heurtent ces exportations varient beaucoup selon les produits et les pays. Les gains à attendre d'une libéralisation des échanges pourraient ainsi être différents selon les pays, mais auraient globalement plus d'impacts sur les pays méditerranéens que sur l'UE. Nous nous interrogeons également sur l'évolution du processus de libéralisation euro-méditerranéen et sur la manière dont les autres mouvements de libéralisation en cours pourraient l'affecter.

Mots clefs : Libéralisation des échanges, agriculture, Euro-Méditerranée, fruits et légumes.

Abstract: *This paper deals with the euro-med agricultural trade liberalisation process. It analyses the impacts that a trade liberalisation could have on the fruit and vegetables exports from the Mediterranean countries to the EU. It shows that the trade barriers faced by the Mediterranean countries to export fruit and vegetables into the EU vary largely among them. As a consequence, the benefits of trade liberalization would depend on the current preferences; but would affect more significantly Mediterranean countries than the EU. In the second section we consider what could be the outcome of the current euro-med negotiations taking into account other bilateral and multilateral trade liberalization processes.*

Key-words: *Trade liberalization, agriculture, Mediterranean countries, fruit and vegetables.*

La libéralisation des échanges agricoles est un processus qui se discute à la fois dans les instances de négociations multilatérales, en particulier à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) mais aussi dans les concertations et accords régionaux, et en particulier, c'est ce qui va nous intéresser ici, dans la région euro-méditerranéenne. Depuis 1995, un processus de construction d'un espace de « stabilité économique et politique » a été lancé entre l'UE d'une part et la plupart des pays riverains de la mer Méditerranée d'autre part. Ce processus a fait de la libéralisation des échanges sa pièce maîtresse, avec l'objectif de créer en 2010 une zone de libre échange euro-méditerranéenne. Plusieurs économistes² analysant, dix ans après la signature de l'accord de Barcelone, les effets de ce partenariat sur les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée³ (PSEM) ont attiré l'attention sur le fait que ces effets n'étaient pas considérables et certainement pas à la hauteur des espérances et des besoins des PSEM. Ils ont montré que ceci pouvait être préjudiciable également au développement économique de l'Europe et à la stabilité économique et politique de la région. Une des raisons avancées dans ces travaux sur le manque d'efficacité du processus de Barcelone est le fait que durant les dix dernières années, le secteur agricole ait été tenu à l'écart du processus de libéralisation.

Depuis 2005, un processus de relance du processus Euro-Med est en cours et la libéralisation agricole est maintenant sur la table des négociations. Les enjeux sont nombreux et le processus complexe.

L'objectif de ce texte est de faire le point sur le déroulement et les effets potentiels de ces négociations, et de discuter de leur intérêt pour les PSEM. Ce papier s'inspire largement des travaux conduits dans le cadre d'un projet de recherche collectif financé par l'UE et rassemblant des chercheurs de plusieurs pays méditerranéens.⁴

L'idée de départ qui permet de dire qu'une libéralisation agricole serait favorable aux PSEM est que ceux-ci ont des avantages comparatifs dans la production de certains produits agricoles (en particulier les fruits, les légumes et l'huile d'olive) et donc qu'un meilleur accès au marché européen pour ces produits pourrait contribuer au développement économique des pays qui exportent. On pouvait aussi penser en 2005 que parallèlement à l'amélioration de l'accès au marché européen, l'ouverture des frontières des PSEM aux produits importés de l'UE pourrait, en diminuant les prix des produits alimentaires de base, augmenter le bien-être des consommateurs de ces pays. Ceci se pose certainement aujourd'hui dans des termes différents compte tenu de la hausse sur le marché internationale des prix des principaux produits alimentaires de base (céréales, huiles, sucre, lait) qui sont ceux importés par le PSEM.

Notre papier portera principalement sur les exportations agricoles des PSEM vers l'UE, et nous l'organiserons autour de deux groupes de questions.

Dans une première partie nous décrirons les caractéristiques des exportations des PSEM vers l'U.E. et nous analyserons les conséquences que pourrait avoir une libéralisation sur ces échanges. Nous répondrons en particulier aux questions suivantes : les barrières tarifaires auxquelles ces exportations se heurtent actuellement pour accéder au marché européen constituent-elles un obstacle à leur développement ? Quelle pourrait être l'ampleur de leur expansion en cas d'une ouverture totale du marché de l'UE ?

Dans une seconde partie, nous analyserons les caractéristiques du processus de libéralisation euro-med en cours et le situerons par rapport aux autres mouvements de libéralisation qui affectent la région. Nous regarderons en particulier comment cette libéralisation EuroMed pourrait être affectée par d'autres mouvements de libéralisation : les négociations entre la Turquie et l'UE, des accords de libre échange bilatéraux entre certains pays de la zone ou avec d'autres pays du monde, les négociations multilatérales de libéralisation.

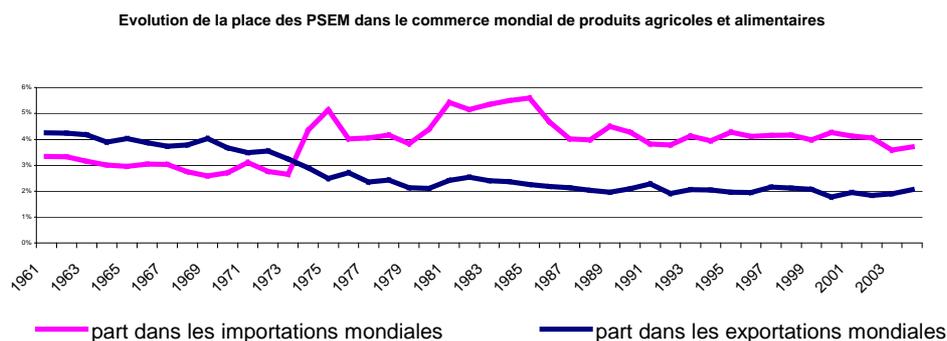
I – Les exportations agricoles des PSEM vers l'UE, qu'attendre d'une libéralisation des échanges ?

1. L'état des lieux des échanges agricoles Euro-Med

Sur les vingt dernières années, l'UE et les PSEM ont eu, en matière de balance commerciale agricole, des évolutions en sens contraire. L'UE a vu croître à la fois ses exportations et ses importations de produits agricoles et alimentaires, mais les importations ont augmenté moins vite que les exportations et, d'importatrice nette, la zone est devenue exportatrice nette au milieu des années 1980. L'UE à 25 représente aujourd'hui de manière stable environ 40% des importations mondiales de produits agricoles et alimentaires et 45% des exportations (contre moins de 25 % dans les années 1960).

Pendant ce temps les PSEM sont globalement passés d'une situation exportatrice nette dans les années 1960 à importatrice nette à partir de 1974. En observant cette évolution sur la base de la place de cette zone dans le commerce mondial de produits agricoles, on constate (figure 1) une forte hausse de la place de la zone dans les importations au cours de la période 1974-1985 et simultanément une baisse de sa place dans les exportations mondiales. Cependant on remarque également que cet écart tend à se stabiliser ces dix dernières années. Les importations de ces pays représentent aujourd'hui 4% du total mondial, les exportations ayant chuté aux alentours de 2%.

Figure 1



Source : COMTRADE

Les exportations agricoles et agro-alimentaires représentent en moyenne une place modeste dans les exportations totales des PSEM comme dans celui de l'UE. Mais ceci n'est pas vrai pour tous les pays et on remarque que pour certains d'entre eux les échanges des produits agricoles et alimentaires tiennent une place très importante dans les exportations totales. Ceci est particulièrement net pour le Maroc.

Tableau 1. Place des produits agricoles dans les échanges des PSEM et de l'UE en 2004

	Exportations agricoles et alimentaires (millions de US\$)	Importations agricoles et alimentaires (millions de US\$)	Exp. Agricoles en % des exportations totales	Imp. Agricoles en % des importations totales
Algérie	63	3150	0,20%	17,21%
Egypte	827	3769	10,45%	17,12%
Israël	1458	2153	3,78%	5,41%
Jordanie	562	1540	14,44%	20,42%
Liban	235	1147	14,32%	15,75%
Maroc	1997	1687	20,16%	10,64%
Syrie	807	1197	14,99%	14,29%
Tunisie	1097	915	11,36%	7,68%
Turquie	6024	2574	9,54%	3,19%
TOTAL PSEM	12839	17405	7,45%	8,63%
UE 25	300426	297000	8,34%	8,74%

Source : COMTRADE

En 2004, les importations de l'UE en provenance des PSEM s'élèvent à 6,5 milliards de dollars, soit un ordre de grandeur comparable à celui des exportations qui s'élèvent à 5,9 milliards de dollars. Mais pour l'UE, ces échanges avec les PSEM ne représentent que 2% de son commerce total de produits agricoles (en incluant le commerce intra-européen) et aux alentours

de 10 % (9,1% des exports et 9,6% des imports) en l'excluant. En revanche, pour les PSEM, l'UE représente le principal partenaire à l'importation (32,6 %) mais surtout à l'exportation - plus de la moitié (51,2% en 2004) des exportations de produits agricoles des PSEM est à destination de l'UE. Par ailleurs, autre caractéristique des échanges dans la zone, alors que le commerce intra-européen est très actif, les échanges des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée entre eux sont très faibles (1 milliard de dollars soit 14,5 % de leurs échanges).

Tableau 2. Part de l'UE à 25 dans les destinations des exportations et les origines des importations agricoles des PSEM en 2004

	Part de l'UE dans les importations	Part de l'UE dans les Exportations
Algérie	45%	64%
Egypte	20%	28%
Israël	31%	67%
Jordanie	12%	1%
Liban	45%	17%
Maroc	41%	70%
Syrie	21%	6%
Tunisie	39%	71%
Turquie	31%	46%
Total	32,6%	52,2%

Source : COMTRADE

Ce sont surtout les pays du Maghreb qui privilégient l'UE comme fournisseur pour leurs importations, les autres pays plus à l'Est de la Méditerranée s'approvisionnent auprès de plus nombreux pays. A l'exportation cette orientation vers le marché européen est globalement plus marquée. Il est intéressant d'observer que plus les pays sont exportateurs, plus la part du débouché européen dans la destination de leurs exportations est importante. Et c'est pour cette raison que quatre pays, la Turquie, le Maroc, Israël et la Tunisie, réalisent actuellement 95 % des exportations de l'ensemble des PSEM vers l'UE.

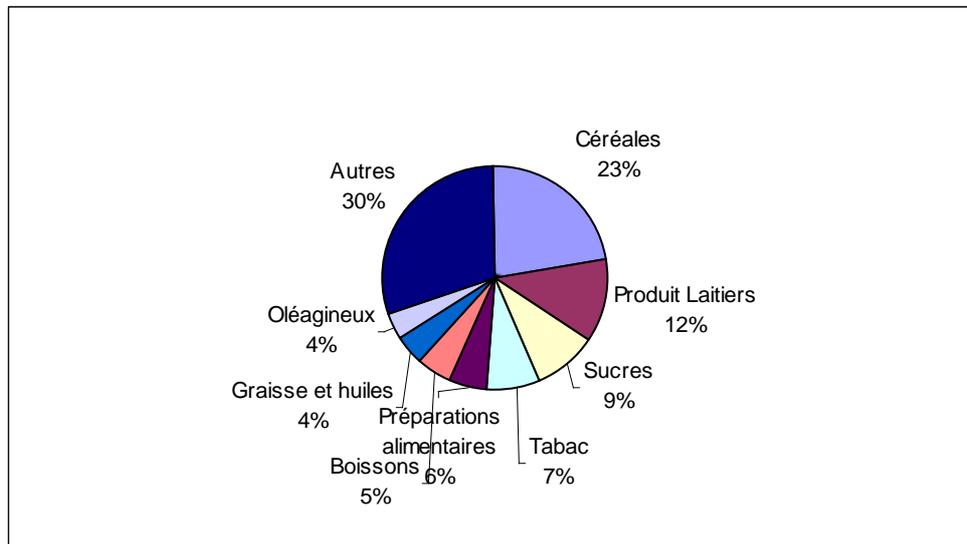
Du côté des pays européens, on peut remarquer également qu'ils ne sont pas tous impliqués de la même manière dans le commerce avec les PSEM : cinq pays de l'UE-25 concentrent plus de 70% des échanges avec cette zone. La France est de loin le premier pays à exporter en Méditerranée (avec 30 % des exportations de l'UE-25) suivie par les Pays-Bas et l'Allemagne. Les principaux importateurs européens de produits des PSEM sont, dans l'ordre : l'Italie, l'Allemagne, la France et l'Espagne. Les dix nouveaux membres de l'UE sont très faiblement impliqués dans ces échanges euro-méditerranéens.

Une analyse plus poussée des échanges entre les pays des deux zones fait apparaître l'existence au sein de ce commerce euro-méditerranéen de courants d'échange privilégiés entre certains pays. Cette spécialisation est surtout notable dans les importations des pays de l'UE. Ainsi, la France importe surtout du Maroc (48 % de ses importations en provenance des PSEM), et l'Allemagne de la Turquie (79 % de ses importations en provenance des PSEM). Ceci est également vrai, bien que dans une moindre mesure, dans le sens des échanges de

l'UE vers les PSEM. Ainsi, 40% des exportations françaises vers les PSEM sont destinées à l'Algérie.

Les produits agricoles et agroalimentaires échangés entre les pays de l'UE et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée reflètent dans une large mesure les spécialisations agricoles des deux zones. Ainsi les produits exportés par l'UE vers les PSEM sont d'abord des céréales (23%), des produits laitiers (12%) et du sucre (9%). Mais on note également au-delà de ces trois groupes de produits, une grande diversité d'autres produits notamment transformés.

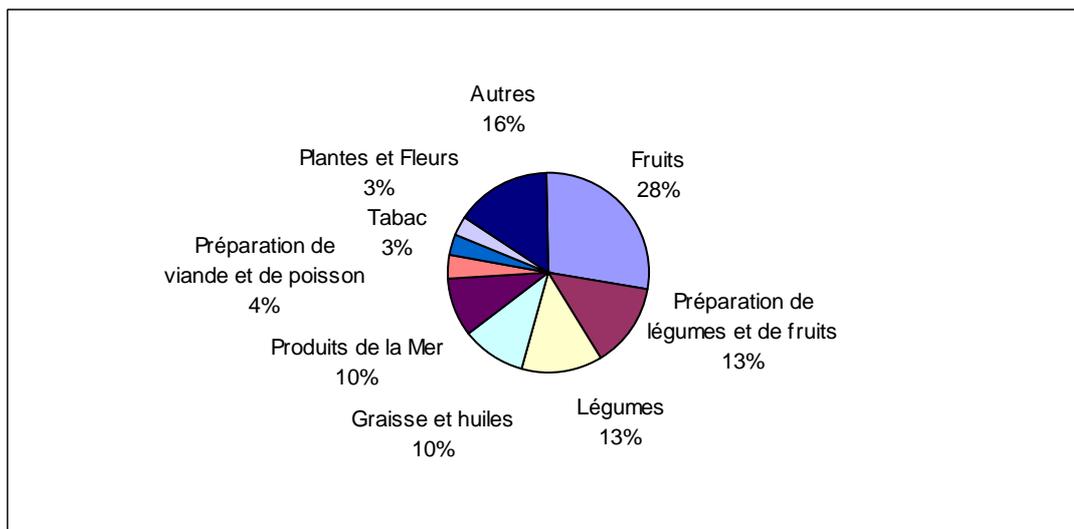
Figure 2. Principaux groupes de produits agricoles et alimentaires exportés par l'UE (27) vers les PSEM, moyenne 2004-2006



Source : nos calculs d'après COMTRADE

Les exportations des PSEM vers l'UE sont beaucoup plus spécialisées. Ainsi, plus de la moitié de ces exportations (54%) sont des fruits et légumes, frais ou transformés. A cela s'ajoutent les produits de la mer (10 %) et l'huile d'olive (10% également).

Figure 3. Principaux groupes de produits agricoles et alimentaires exportés par les PSEM vers l'UE (27), moyenne 2004-2006



Source : nos calculs d'après COMTRADE

Par ailleurs, les pays exportateurs présentent souvent une spécialisation marquée dans certains produits : l'huile d'olive représente 66% des exportations de la Tunisie vers l'UE-25, les produits de la mer 27% des exportations marocaines, les fruits 42 % des exportations de la Turquie, etc.

La tomate est le principal légume exporté par les PSEM à destination de l'UE (23 % des exportations de légumes) suivi par la pomme de terre (17%) tandis que les fruits à coques et les agrumes sont les fruits les plus échangés (30% et 19%).

Cette première analyse des échanges entre l'UE et les PSEM permet de mettre en évidence deux de leurs caractéristiques : ils sont faibles et asymétriques. L'UE représente un partenaire commercial de première importance pour les PSEM, ce qui n'est pas réciproque. On peut donc en déduire que globalement une modification dans les courants d'échanges entre l'Europe et les PSEM du fait d'une libéralisation commerciale devrait affecter davantage les PSEM que les pays européens, même si certains d'entre eux (la France, l'Espagne, l'Italie) seraient potentiellement plus concernés. Du côté des PSEM, il existe également une grande hétérogénéité entre les pays. Mais pour un grand nombre d'entre eux (le Maroc, l'Egypte, la Tunisie, la Turquie, la Jordanie, la Syrie) les exportations agricoles représentent une part importante de leurs exportations totales. Ces exportations sont majoritairement composées de fruits et de légumes (et d'huile d'olive dans le cas de la Tunisie).

Le marché européen des fruits et légumes est comparativement aux autres secteurs de production dominants dans l'U.E. (céréales, lait, viande) peu concernés par les instruments de soutien interne des prix et des revenus des producteurs. La principale protection des producteurs européens tient aux mécanismes aux frontières, barrières tarifaires et non-tarifaires. Ce sont ces barrières à l'entrée sur le marché européen auxquelles se heurtent les exportations de fruits et légumes des pays méditerranéens.

2. Les protections dans l'accès au marché européen constituent-elles actuellement une entrave au commerce ?

La protection aux frontières pour accéder au marché européen est dans le secteur des fruits particulièrement complexe, elle combine des droits de douanes ad-valorem souvent variables au cours de l'année et des droits spécifiques dans le cas où les prix sont inférieurs à un certain seuil. Mais les pays méditerranéens (comme plusieurs autres pays du monde) bénéficient de préférences par rapport à ce régime général de protection. C'est donc les droits de douanes à l'intérieur de ces régimes préférentiels et leurs conditions d'application qui constituent véritablement la protection à laquelle se heurtent les exportations des pays méditerranéens. L'objectif de cette partie est de décrire les mécanismes qui constituent cette protection et les préférences dont bénéficient les PSEM et d'en mesurer la portée.

A. Les échanges entre l'UE et les PSEM se font dans le cadre des accords préférentiels Euro-Med

Les échanges entre l'UE et les PSEM se font en grande majorité à l'intérieur d'accords préférentiels, signés bilatéralement entre l'UE et chacun d'entre eux.

Le tableau ci-dessous montre (pour le cas des fruits et légumes frais) la part des lignes tarifaires d'une part et des échanges d'autre part qui sont régis par un accord bilatéral entrant dans le cadre du processus Euro-Med. Pour chacune de ces deux valeurs, on a distingué les lignes (ou le volume) qui bénéficient de préférences sans restrictions quantitatives (EU-MED Pref) de celles pour lesquelles les préférences sont octroyées à l'intérieur de contingents quantitatifs (EU-MED Pref (Q)). Le reste du commerce se fait soit dans le régime général (régime de la nation la plus favorisée) ou dans celui du Système Généralisée des Préférences, qui accorde des préférences pour tous les pays en développement dans l'accès aux marchés des pays développés.

Tableau 3. La place des accords MED en % du commerce Chapitres 7 et 8 (Fruits et Légumes Frais)

	% lignes tarifaires		% commerce		en \$
	EU-MED Pref	EU-MED Pref (Q)	EU-MED Pref	EU-MED Pref (Q)	
Algérie	10%		99%	0%	13262
Egypte	7%	2%	27%	42%	162447
Israël	2%	7%	21%	45%	342801
Jordanie	7%	1%	76%	2%	6943
Liban	58%	5%	33%	3%	714
Maroc	32%	14%	50%	42%	61
Syrie	3%		37%	0%	581381
Tunisie	12%	2%	83%	13%	5805
Turquie	79%	2%	94%	1%	68733

Source : Comtrade 2004

On voit sur ce tableau que le nombre de lignes tarifaires⁵ qui bénéficient de préférences dans le cadre des accords Euro-Med varie beaucoup selon les pays. Ainsi le Maroc a des conditions préférentielles d'accès pour ses exportations de fruits et légumes vers l'UE pour 46 % des

lignes tarifaires, la Turquie pour 81% alors que l’Egypte et Israël pour seulement 9% des lignes tarifaires. On voit aussi et surtout que la grande majorité du commerce se fait à l’intérieur de ces préférences (plus de 90% pour Maroc, Turquie, Tunisie, Algérie ; environ les deux tiers pour Egypte, Israël).

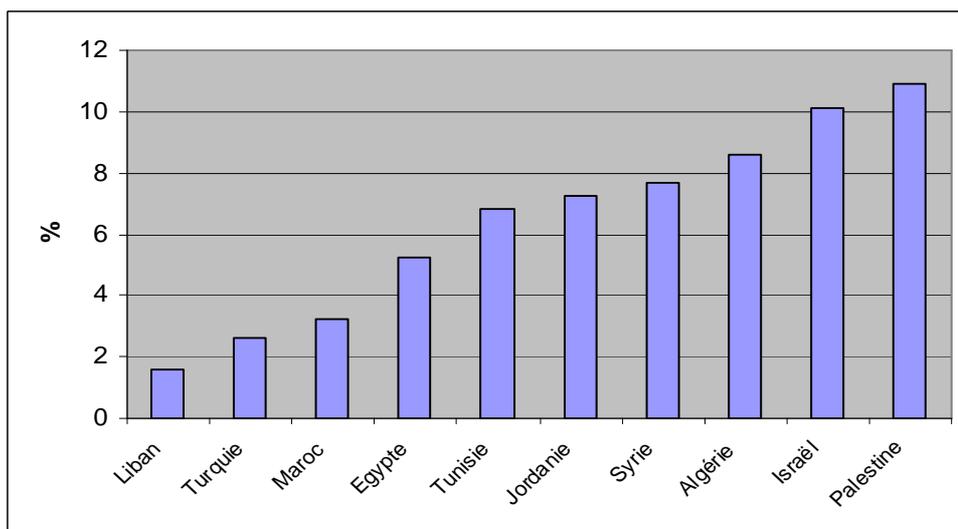
Une autre analyse de l’état d’avancement du processus de libéralisation entre l’UE peut être faite en comptabilisant le nombre de lignes tarifaires (nc10) pour lesquels les échanges se font à droit de douane nul. Ainsi, pour la Turquie et le Maroc, près de 90% du nombre de lignes concernées par les accords sont à taux zéro. Pour les autres pays, ce pourcentage est également élevé sauf pour l’Algérie où moins de la moitié des lignes tarifaires est à taux zéro (Chevassus, 2005).

B. Les préférences accordées aux PSEM par l’UE sont souvent assorties de limites quantitatives

Les accords Euro-Med signés par l’UE avec chacun de ses partenaires méditerranéens définissent des tarifs préférentiels qui sont comme nous venons de le voir le plus souvent octroyés pour un volume limité, à l’intérieur de contingents. L’exception est la Turquie qui bénéficie actuellement pour la plupart des produits exportés vers l’UE de droits de douanes réduits sans restrictions quantitatives.

A l’intérieur de ces contingents, la réduction de tarif et donc la marge préférentielle (par rapport au tarif MFN) dont bénéficient les pays est très différente entre eux. Pour ceux qui exportent le moins vers l’UE : Egypte, Israël, et qui exportent sur d’autres destinations, les tarifs à l’entrée sur le marché européen sont élevés. Une baisse des droits de douanes de l’UE pourrait dans le cas de ces pays avoir un effet sensible sur la réorientation de leurs exportations, et peut-être sur leur expansion. Pour les autres en revanche : Turquie, Maroc, Liban, les tarifs sont déjà relativement bas, comme on peut le voir sur la figure 4.

Figure 4. Equivalent *ad-valorem* moyen des tarifs appliqués à l’entrée dans l’UE aux importations de fruits et légumes en provenance des pays méditerranéens, en 2004.



Source : COMTRADE et TARIC, calculs C.Emlinger

Cette mesure agrégée de la protection si elle donne une indication générale de l'hétérogénéité des accords actuels entre l'UE et les différents pays méditerranéens ne peut permettre de tirer des conclusions fines sur l'effet possible d'une libéralisation, produit par produit, le niveau de protection pouvant être différent.

Par ailleurs, l'importance des exportations des PSEM qui se font dans le cadre de contingents préférentiels et le taux de remplissage de ces contingents nous donnent une autre indication sur ce que pourrait être l'effet d'une libéralisation portant sur cet instrument. Il s'avère que selon les pays, la part des exportations qui se font dans le cadre de préférences soumises à des restrictions quantitatives est très variable. Ainsi on constate dans le tableau 4 ci-dessous que pour le Maroc, les trois quarts des exportations sont dans ce cas. C'est aussi le cas d'une partie importante des exportations israéliennes, égyptiennes et tunisiennes. On peut également observer que la Turquie dont nous avons vu sur le graphique 4 qu'elle bénéficiait de droits de douanes relativement faibles en bénéficie pour la totalité des volumes exportés, ce qui n'est pas le cas pour les autres pays exportateurs.

Tableau 4. Exportations des PSEM vers l'UE de produits faisant l'objet de quotas au moins une fois dans l'année (chapitre 7 et 8) 2004

en milliers de dollars	Total avec quotas	Total F&L vers l'UE	%
Egypte	21423	68900	31%
Israël	92142	199000	46%
Jordanie	1	1146	0%
Liban	145	680	21%
Maroc	244220	327000	75%
Tunisie	9000	69500	13%
Turquie	5175	320000	2%

Source : TARIC

Les principaux produits dont les tarifs préférentiels sont définis à l'intérieur de contingents sont la tomate, les oranges et les pommes de terre (produits principalement exportés par le Maroc, Israël et l'Egypte.). Mais la situation est néanmoins très différente entre ces produits. Ainsi pour la tomate, les contingents sont remplis dans tous les cas et une ouverture accrue du marché européen pourrait se traduire par une augmentation des exportations des PSEM sur l'UE.

En revanche, pour les oranges, les contingents ne sont jamais remplis, pour aucun des pays. La faible compétitivité de la production des PSEM par rapport à la production espagnole semble en être la raison. Des raisons internes à l'organisation de la production et des filières dans les PSEM s'opposent actuellement au développement des exportations.

Le système du prix d'entrée joue un rôle majeur dans la protection du marché européen.

En plus des tarifs douaniers que nous venons d'analyser, le secteur des fruits et légumes européen est protégé par un système de prix d'entrée. Par un système de droits de douane spécifiques qui se déclenchent dans le cas où le prix d'importation tombe en dessous d'un certain seuil, ce mécanisme fonctionne en quelque sorte comme un prix minimum à l'importation (voir Chevassus, 2005 pour des explications détaillées). Un relevé des prix d'importation (Valeur Forfaitaire à l'Importation, VFI) est fait par produit et par provenance sur les principaux marchés de l'UE afin de servir de base pour le calcul du montant du droit

spécifique. Dans une première approche, la comparaison entre cette VFI et le prix d'entrée permet de savoir si celui-ci est contraignant ou non, autrement dit si sa suppression pourrait entraîner une augmentation des volumes exportés par les pays exportateurs sur le marché de l'UE.

Ce mécanisme de prix d'entrée s'applique à toutes les importations des fruits et légumes qui y sont soumises⁶, quelle que soit la provenance. Seuls quelques produits/pays bénéficient de prix d'entrée « négociés » dans le cadre des accords bilatéraux Euro-Med. Il s'agit de l'orange pour laquelle le prix d'entrée appliqué aux produits en provenance du Maroc, d'Israël, d'Égypte, et de Turquie est inférieur à celui des oranges provenant des autres pays, et de la tomate pour laquelle le Maroc a un prix plus faible que l'ensemble des autres fournisseurs de l'UE.

Actuellement les VFI se situent clairement au-dessus des prix d'entrée pour un certain nombre de fruits : les oranges, les raisins, les cerises, les poires. Pour l'orange, on observe ainsi d'une part des contingents non remplis, d'autre part un prix d'importation supérieur au prix d'entrée, et cela pour tous les pays méditerranéens exportateurs sur le marché européen. On peut donc clairement en conclure dans ce cas qu'une libéralisation des échanges n'aurait aucun impact sur ce produit.

Dans le cas où les prix d'importations se situent à des niveaux proches des prix d'entrée, l'analyse économique des effets de ce mécanisme est complexe, puisque le prix d'entrée constitue à la fois une barrière pour l'accès au marché européen, mais également un prix minimum garanti pour le pays exportateur. Ceci est le cas de la tomate, qui est le principal légume exporté par les PSEM sur le marché européen. Dans ce cas, la comparaison avec les coûts de production nous donne des indications complémentaires.

Pour la tomate, le Maroc bénéficie comme nous l'avons dit d'un prix d'entrée « négocié » c'est-à-dire inférieur au prix d'entrée MFN. Nous observons sur le graphique ci-dessous que les tomates marocaines entrent sur le marché européen, à un prix (estimé par la VFI) inférieur à celui des autres pays exportateurs, prix qui semble déterminé par le prix d'entrée. Des estimations du coût de production (voir tableau ci-dessous) nous ont permis de montrer que celui-ci se situait en 2004 aux alentours de 55 euros par 100 kg soit un niveau relativement proche du niveau du prix d'importation (46 euros pour 100 kg de janvier à avril). On peut en principe en conclure qu'une suppression du prix d'entrée ne se traduirait pas nécessairement par une baisse du prix des tomates marocaines vendues sur le marché européen (c'est probablement ce raisonnement qui explique le peu d'intérêt des négociateurs marocains à demander une baisse ou une suppression du prix d'entrée, qui par ailleurs, d'après eux, assure une garantie de rémunération de leur production).

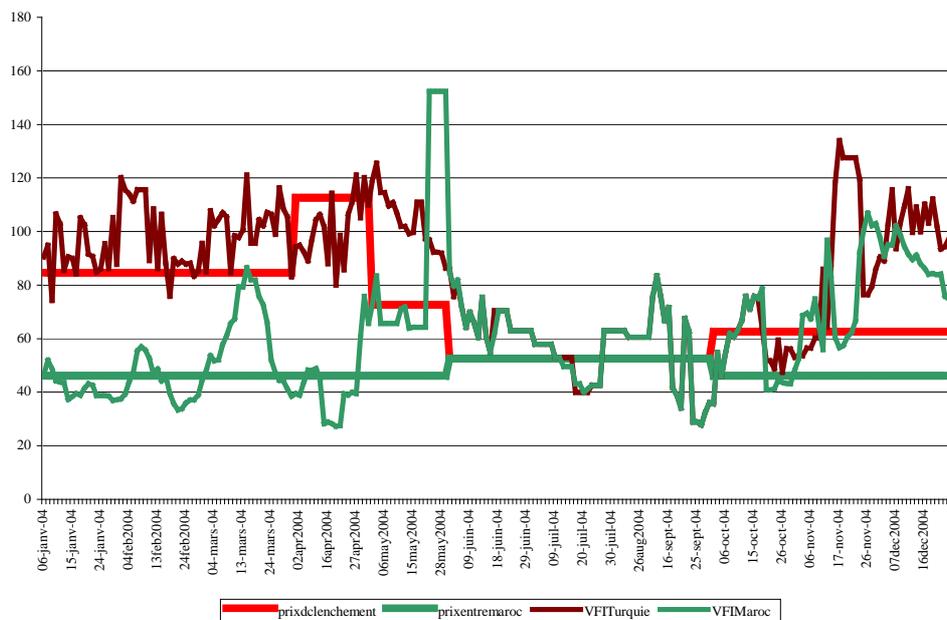
Il en va tout autrement de la Turquie et des autres exportateurs méditerranéens de tomate sur le marché européen. En effet, ceux-ci ne peuvent pas exporter en dessous du prix d'entrée MFN (qui est autour de 80 euros pour 100 kg pour les mois de janvier à juin). Nos estimations montrent que le coût de production des tomates turques est inférieur à ce prix. Dans ce cas, une suppression ou une diminution de ce prix d'entrée pourrait entraîner un développement des exportations de tomates en provenance de Turquie qui sont actuellement vendues sur d'autres destinations Balkans, Arabie Saoudite en concurrence avec les tomates exportées par le Maroc et produites par l'UE. (un raisonnement semblable peut sans doute être fait pour Israël et l'Égypte). Il ne faut cependant pas négliger la difficulté que représente actuellement pour les exportateurs en général, et tout particulièrement la Turquie du fait des caractéristiques de la production, les barrières non tarifaires (notamment les normes sanitaires) et les normes de qualités imposées par les importateurs européens.

Tableau 5. Estimation du coût de production de la tomate en 2004

Structure du coût (€/kg)	Turquie	Espagne	Maroc	Pays-Bas
Prix de revient à la production	0,26	0,24 à 0,39	0,16 à 0,23	0,55 à 0,60
Coût de conditionnement	0,20-0,30	0,1	0,19	0,1
Coût de transport (jusqu'à Perpignan)		0,05	0,17	X
Coût de transport (jusqu'à Francfort)	0,16-0,18	0,21	X	0,07
Prix de revient à l'expédition jusqu'à Perpignan		0,39 à 0,54	0,52 à 0,59	X
Prix de revient à l'expédition jusqu'à Francfort	0,62 à 0,74	0,56 à 0,70	X	0,72 à 0,77

Source : Desmas, 2005 et pour la Turquie, Chevassus et al, 2007

Figure 5. Comparaison VFI/Prix d'entrée pour la tomate (en euros pour 100 kg)



Source : Chevassus-Lozza et al. 2007

Cette analyse de la protection aux frontières de l'UE auxquelles se heurtent les exportations des pays méditerranéens nous permet de conclure que la libéralisation des échanges agricoles devrait avoir des impacts très différents selon les produits et les pays. Pour la Turquie, la plupart des produits exportés entrent déjà sur le marché européen avec des droits de douanes faibles et sans limite quantitative. La principale barrière tarifaire est le prix d'entrée et elle ne joue que pour certains produits, notamment la tomate. Pour le Maroc, c'est le volume des contingents qui représente actuellement la principale contrainte, et là aussi pour certains produits seulement (tomate surtout et clémentines). Pour Israël et l'Egypte, des tarifs plus élevés et des réductions tarifaires pour des contingents de faible volume constituent actuellement des obstacles plus importants pour l'accès au marché européen. On peut ainsi penser que ces deux derniers pays sont ceux pour lesquels une libéralisation aurait potentiellement le plus d'impact.

3. Les résultats d'une simulation à « dire d'experts »

L'analyse précédente si elle nous éclaire sur le fonctionnement et le caractère contraignant des protections à l'entrée sur le marché européen des fruits et légumes ne nous permet pas de prévoir ce que seraient les conséquences d'une libéralisation sur les échanges. Prévoir l'impact d'une modification dans les niveaux de protection sur les échanges suppose de disposer d'un modèle de simulation et la modélisation est l'approche qui est généralement retenue dans les études d'impact (sur les échanges, la production, le bien-être) des processus de libéralisation.

Mais la spécificité du secteur des fruits et légumes (hétérogénéité des produits, saisonnalité de la production) et la complexité des mécanismes de protection de l'UE rend difficile la modélisation de ce secteur. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi dans le cadre du projet EU-MED Agpol de réaliser une analyse à dire d'expert. Celle-ci a été entreprise par des équipes de chercheurs dans les quatre principaux pays exportateurs de fruits et légumes : Maroc, Turquie, Israël, Egypte, et en Tunisie sur l'huile d'olive.

Dans chaque pays, un panel d'experts a estimé l'impact sur les exportations des principaux produits exportés d'une libéralisation des échanges avec l'UE. (Pour un exposé détaillé de la méthode voir projet Eu-Med Agpol D21, Tyner 2006). Plusieurs scénarios de libéralisation étaient proposés aux experts à l'horizon 2015. Le tableau ci-dessous présente les résultats de cet exercice de prospective pour un scénario de libéralisation totale (suppression de tous les tarifs et du système de prix d'entrée).

Tableau 6. Résultats de l'impact d'un scénario de libéralisation totale sur les volumes de fruits et légumes exportés par les PSEM à destination de l'UE (en tonnes)

Produit*	Exportations 2004 - en tonnes	Exportations % Scénario de libéralisation totale	Augmentation	Production 5 pays UE-Med **	Exports en % 5 EU Prod
Pommes (T)	392	1827	366%	5113911	0%
Cerises (T)	35709	71506	100%	324679	22%
Clementines (M+T)	96298	312655	225%	2741621	11%
Courgettes (M)	31764	80000	152%	952293	8%
Concombres (T)	4274	8878	108%	952293	1%
Raisins (E+I+T)	72520	137890	90%	2309590	6%
Haricots verts (E+M)	112826	256000	127%	6031060	4%
Citrons (T)	46312	88610	91%	1774429	5%
Melons (E+M+T)	32734	43671	33%	2136587	2%
Oignons (E+T)	28102	63495	126%	2106122	3%
Oranges (E)	66055	120000	82%	5818967	2%
Pommes de terres (E+I+T)	452187	874394	93%	12627516	7%
Fraises(E+I+M)	31222	46144	48%	475581	10%
Poivrons (I)	40929	85316	108%	1540259	6%
Tomates (E+I+T+M)	231377	563111	143%	14019430	4%

Source : *Projet EU-MED Agpol, D 21, Tyner 2006*

* entre parenthèses : le ou les pays pour lesquels la croissance des exportations en cas de libéralisation a été estimée : T = Turquie, M=Maroc, E = Egypte, I= Israël ; les chiffres d'exportations actuelles et des exportations en cas de libéralisation correspondent à la somme des exportations des pays considérés.

** Volume 2005 de production des 5 pays méditerranéens de l'UE (France, Espagne, Italie, Grèce, Portugal)

Deux résultats majeurs ressortent de cette analyse. Le premier est que la croissance des exportations des PSEM vers l'UE qui est estimée en cas de libéralisation totale est souvent forte : un doublement des exportations est constaté pour la plupart des produits (voir détails par pays en Annexe I), les produits dont les exportations augmenteraient le plus sont les clémentines, tomates, oignons, haricots verts et courgettes.

Le deuxième résultat est que l'effet de cette augmentation des exportations des PSEM vers l'UE sur le marché européen devrait cependant être globalement faible (ce qui ne veut pas dire que certaines régions ou certains producteurs ne seraient pas négativement affectés). La dernière colonne du tableau indique ce que représenteraient ces exportations dans le cas de libre-échange face à la production des cinq pays méditerranéens de l'U.E. On constate ainsi que mis à part les cerises, les clémentines et les fraises, les volumes qui seraient exportés dans l'UE par les PSEM même en cas de libéralisation totale représenteraient moins de 10 % de la production des pays du sud de l'Europe.

Les augmentations d'exportations qui sont obtenus dans le cadre de cette interrogation d'experts recouvrent en fait deux aspects : la réorientation des échanges du fait de la suppression des barrières tarifaires, mais aussi et surtout les projections faites par les experts sur les potentialités de croissance de l'offre dans les différents pays, aspect sur lequel nos analyses précédentes ne nous avaient pas renseigné. On constate ainsi que beaucoup d'experts mettent en avant des freins internes aux pays méditerranéens qui limiteraient l'ampleur de la réponse de l'offre à une ouverture des frontières de l'UE. Parmi ces freins, certains sont d'ordre institutionnel (problèmes de coordination au sein des filières, standards de qualité et normes sanitaires ...) et d'autres relèvent du caractère limité des ressources de production. Les disponibilités en eau sont en particulier citées comme un problème majeur dans presque tous les pays étudiés (hormis la Turquie) et apparaissent comme une forte contrainte à l'expansion de la production de fruits et légumes (en particulier produits maraîchers : tomates, concombres, courgettes).

Ce scénario de libéralisation avec une hypothèse d'ouverture totale du marché européen aux produits exportés par les PSEM qui conduirait à une zone de libre-échange euro-méditerranéenne nous semble néanmoins peu probable. Par ailleurs simultanément d'autres mouvements de libéralisation impliquant les PSEM et/ou l'U.E. peuvent affecter les effets du processus euro-méditerranéen. Notre seconde partie s'attache à éclairer la portée de nos résultats en analysant les perspectives actuelles des processus de libéralisation.

II – Perspectives des processus de libéralisation en cours

1. Le processus Euro-Med, état des lieux des négociations

Le processus de Barcelone tel qu'il avait été mis en place en 1995 était une initiative à vocation multilatérale visant à construire un ensemble régional Euro-Méditerranéen par des avancées portant à la fois sur les plans économique, politique et social.

Dans les dix ans qui se sont écoulés depuis, seul le volet de la libéralisation commerciale a vraiment été abordé et comme nous l'avons dit l'agriculture a été peu touchée par ce mouvement. Les aides au développement (fonds MEDA) ont été peu utilisées. On constate que la croissance économique des pays méditerranéens est restée faible pendant la période, en grande partie pour des raisons internes aux pays méditerranéens (Dell'Aquila, Kuiper 2003). Ce sont également ces freins internes qui expliquent la faible capacité de mobilisation des fonds MEDA, ou l'absence d'investissements directs étrangers dans ces pays.

Le renouvellement de la politique euro-méditerranéenne s'inscrit désormais dans la Politique de Voisinage de l'Union Européenne, politique qui vise à dépasser le seul démantèlement tarifaire et à proposer une intégration plus profonde entre l'UE et ses voisins. Un nouvel instrument de financement de cette politique de voisinage, l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) a été créé, et sera en fonctionnement à partir de janvier 2007 en

remplacement des fonds TACIS et MEDA actuels. Les principaux éléments de changement par rapport aux démarches actuelles, concernent en principe une amélioration des procédures, et le financement d'actions sur la base de programmes ciblés sur des aspects complémentaires à la libéralisation commerciale (harmonisation des réglementations, réforme des institutions...). Ces programmes peuvent s'ils sont effectivement utilisés donner lieu à des actions particulièrement importantes pour le développement des pays concernés.

On peut cependant craindre que pour les PSEM, cette nouvelle Politique de Voisinage implique une « dilution » de la démarche Euro-Méditerranéenne dans une politique qui vise un ensemble plus important de pays. Par ailleurs, cette nouvelle politique privilégie, en continuité avec les accords précédents mais aussi en quelque sorte en contradiction avec l'esprit du processus de Barcelone, le bilatéralisme dans les négociations entre l'UE et ses différents « voisins » plutôt que le multilatéralisme qui associerait dans une démarche régionale de construction commune l'ensemble des partenaires euro-méditerranéens.

Ceci est particulièrement net dans les négociations de libéralisation agricole actuelles. Ces négociations correspondent en fait à l'application des engagements qui dans les accords d'association signés entre l'UE et les Pays Méditerranéens entre 1995 et 2005 prévoyaient de mettre en place une libéralisation agricole plus approfondie. Ainsi le premier accord de ce type qui a été signé avec la Jordanie a pris la forme d'un échange de lettres entre l'UE d'une part et le Royaume de Jordanie d'autre part, visant à mettre en œuvre la libéralisation agricole prévue dans l'article 15 de l'accord d'association en vigueur depuis le 1er mai 2002. Par ce nouvel accord, les protocoles définissant les concessions réciproques régissant l'entrée des produits agricoles et alimentaires européens sur le marché jordanien et l'entrée des produits agricoles et alimentaires jordaniens sur le marché européen sont redéfinis.

Le processus de libéralisation agricole se fait selon des principes qui ont été élaborés à la suite du mandat donné par le Conseil à la Commission en novembre 2004, de proposer une « feuille de route ». Celle-ci qui a été approuvée lors de la conférence de Barcelone de Novembre 2005 donne les grandes lignes des modalités de cette libéralisation agricole :

- un niveau élevé de libéralisation pour les produits agricoles et alimentaires doit être visé.
- un nombre limité de produits considérés comme « sensibles » peuvent être exclus de la libéralisation, sous forme de liste « négative ».
- un calendrier est mis en place qui prévoit pour les Pays Partenaires une progression par étapes dans le processus de démantèlement tarifaire. L'asymétrie annoncée par l'U.E. dans le processus de libéralisation correspond à cette ouverture plus rapide du côté européen que du côté des partenaires méditerranéens.⁷
- il est difficile actuellement de prévoir avec précision l'ampleur que va prendre ce renforcement du processus de libéralisation, mais on voit cependant que si il y a bien une volonté d'atteindre un niveau élevée de libéralisation, les négociations sont longues. L'amélioration de l'accès aux marchés des PSEM pour les produits de l'UE est une des conditions de l'approfondissement de ce processus. Sur ce point, la situation est contrastée entre certains pays (l'Algérie, l'Egypte) qui ont déjà largement libéralisé leur commerce et qui dépendent largement des importations pour leur approvisionnement en produits de base et d'autres (le Maroc, la Tunisie) qui conservent actuellement une protection aux frontières importante. Pour ces derniers, la protection des producteurs agricoles qui vivent de la production céréalière ou de l'élevage reste un souci important des négociateurs. Les évolutions récentes des prix internationaux risque de peser assez lourd sur le contexte des négociations et les prix élevés devraient en principe faciliter les réductions tarifaires demandées.

2. Les autres mouvements de libéralisation en cours

A. Les relations Turquie - UE

Depuis octobre 2005, se sont ouvertes les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne. Si on ne peut bien sûr pas dire quelle en sera l'issue, il est certain aujourd'hui que cette adhésion ne se réalisera pas avant 2015. On peut penser en revanche que la libéralisation commerciale sera plus rapide. Actuellement, la Turquie est en Union Douanière avec l'UE pour tous les produits à l'exclusion des produits agricoles. L'extension de l'Union Douanière aux produits agricoles signifierait d'une part la suppression de toutes les barrières tarifaires entre l'UE et la Turquie et d'autre part l'application aux frontières de la Turquie du tarif extérieur commun de l'U.E.

Ce changement aurait en fait des répercussions plus profondes que la libéralisation euro-méditerranéenne dont nous avons parlé jusqu'ici, d'une part sur la Turquie elle-même, d'autre part sur les autres PSEM.

Concernant l'impact de cette libéralisation sur la Turquie, différentes études (Cakmak, Eruygun, 2006 ; Cakmak, Jacquet 2005, Chevassus et al. 2007) ont montré que celle-ci serait globalement faible sur le secteur agricole pris dans son ensemble. En revanche, les impacts seraient significatifs sur certaines filières de production. On s'attend ainsi à une augmentation très importante des importations turques de produits animaux (lait et surtout viande), augmentation qui profiterait surtout à l'UE et qui s'accompagnerait d'une baisse de la production et des prix en Turquie. Ceci peut constituer un danger pour l'élevage turc qui n'est pas compétitif actuellement mais qui fait vivre néanmoins une grande partie de la population rurale.

Concernant l'impact sur les fruits et légumes exportés par la Turquie, celui ci devrait être plus modéré⁸ compte tenu en particulier du fait que, comme nous l'avons vu, l'ouverture du marché européen aux produits turcs est déjà en grande partie réalisée. Quelques exceptions non négligeables peuvent exister sur cette question, pour certains produits. C'est en particulier le cas de la tomate. Dans le cas de ce produit, la suppression du prix d'entrée du fait de la libéralisation totale entre l'UE et la Turquie modifierait les conditions de concurrence sur ce produit avec les autres exportateurs méditerranéens, en particulier le Maroc.

Les évolutions possibles de l'agriculture turque à plus long terme dépendront en fait surtout des politiques de développement de l'agriculture qui seront mises en place. Des changements sensibles s'observent actuellement sur l'adoption de normes de qualités sanitaires des produits, et dans la mise en place par le gouvernement turc d'un code de bonnes pratiques agricoles. Les problèmes fonciers et les difficultés pour les agriculteurs d'accéder au crédit agricole sont deux des problèmes majeurs de l'agriculture turque. Le manque d'infrastructures de stockage est un autre exemple qui dans le secteur des fruits et légumes conduit à des pertes importantes. L'importance de la mise en place d'une politique de développement agricole et rural représente de ce point de vue des possibilités d'évolution de l'agriculture turque, qui vont bien au-delà de celles que peut impliquer la libéralisation commerciale.

Les autres processus de libéralisation bilatéraux ou multilatéraux :

La libéralisation des échanges entre l'UE et les pays méditerranéens est également affectée par les autres mouvements de libéralisation entre les pays méditerranéens eux-mêmes ou avec d'autres pays. L'accord de libéralisation des échanges entre les USA et le Maroc qui a été conclu l'an passé, intervient inévitablement dans les négociations qui se déroulent actuellement entre l'UE et le Maroc.

Les accords entre pays du sud et de l'est méditerranéen sont peu développés. L'accord d'Agadir, signé en février 2004 entre le Maroc, la Jordanie, l'Egypte et la Tunisie est une initiative qui vise à la création d'une zone de libre échange entre ces pays. Si cet accord est très souvent signalé comme un événement marquant et positif notamment par l'UE, force est de

constater qu'il n'a pas donné lieu pour le moment à des changements remarquables dans les courants d'échanges entre les pays concernés.

Un autre aspect certainement beaucoup plus important est la libéralisation multilatérale due aux avancées des négociations à l'OMC. Les conséquences potentielles d'un accord du Doha Round qui induiraient une amélioration significative de l'accès au marché européen sont bien sûr importantes pour le processus de libéralisation Euro-Med. Toute réduction du tarif MFN sur laquelle s'engagerait l'UE aurait pour conséquence pour les pays méditerranéens qui bénéficient de tarifs préférentiels de produire une érosion de ces préférences. Mais actuellement la seule chose sur laquelle on s'accorde dans ces négociations est qu'il est difficile de trouver un accord, même si l'évolution des prix internationaux durant l'année 2007 semble ouvrir un nouvel espace de discussion. Il est cependant fort probable que tout accord de réduction tarifaire inclurait une liste de produits « sensibles » qui seraient exclus des engagements de réduction et il est certain que bon nombre de fruits et légumes sur lesquels portent les échanges Euro-Med se trouvent dans cette liste.

Conclusion

L'analyse des protections aux frontières de l'UE auxquelles se heurtent actuellement les exportations des pays méditerranéens nous a permis de conclure que la libéralisation des échanges agricoles pourrait avoir des impacts très différents selon les produits et les pays. Israël et l'Égypte sont les deux pays pour lesquels une libéralisation aurait potentiellement le plus d'impact, car ce sont eux qui rencontrent actuellement le plus de barrières tarifaires pour accéder au marché européen. Pour le Maroc, c'est le volume des contingents qui représente actuellement la principale contrainte. Mais, à l'intérieur de ces contingents, le Maroc bénéficie de préférences importantes, en particulier du fait de prix d'entrée plus faibles que ceux appliqués aux autres pays. Une libéralisation bilatérale entre l'UE et l'Égypte, Israël ou la Turquie de même que des engagements de réduction tarifaire de l'UE dans le cadre de négociations multilatérales, pourrait entraîner pour ce pays une érosion de ses préférences. Pour la Turquie, la plupart des produits exportés entrent déjà sur le marché européen avec des droits de douanes faibles et sans limite quantitative, mais l'extension aux produits agricoles de l'Union Douanière avec l'U.E. représenterait une étape significativement importante, les exportations turques pouvant alors entrer sur le marché européen à n'importe quel prix (le mécanisme du prix d'entrée ne s'appliquant plus alors).

Mais la protection aux frontières n'est pas la seule explication de la relative faiblesse des exportations des PSEM vers l'UE. D'autres aspects limitent actuellement les échanges entre les PSEM et l'UE et nous avons vu que même en cas de libéralisation totale, les prévisions d'augmentation de ces exportations n'attendraient pas des volumes énormes, surtout si on les compare avec le marché intérieur de l'UE. Pour les pays méditerranéens exportateurs, cela représenterait néanmoins une possibilité d'améliorer significativement leur balance commerciale.

Au delà des atouts et des limites liés aux conditions naturelles, le développement pour les pays méditerranéens des exportations sur le marché européen, suppose actuellement des efforts de modernisation de la production et de la commercialisation et une adaptation de la production aux normes privées et publiques du marché communautaire. Les investissements étrangers sont souvent, des exemples de plus en plus nombreux en témoignent, une opportunité pour réaliser ce changement. On pourrait espérer également que les aides publiques contribuent à ce développement de manière plus significative qu'actuellement.

Les négociations euro-méditerranéennes de libéralisation des échanges avancent lentement, dans une démarche bilatérale entre l'UE et chacun des pays méditerranéens et la portée des accords qui se dessinent est toujours très dépendante de l'issue des autres négociations qui se déroulent simultanément. La portée de ce processus semble tout de même assez loin de l'ambition de construction régionale qui était celle de la conférence de Barcelone de 1995.

Références

- Ayadi N., Rastoin J.L., Montigaud J.C. (2005).** The vulnerability of EU-Mediterranean regions producing fresh and processed fruit and vegetables in a context of International liberalization - Eu-Med AgPol Report Deliverable 12, October
- Cakmak E, Eruygur O., (2006)** Impact of EU Integration on Turkish Agriculture, Eu-Med AgPol, Report Deliverable 22, November
- Chevassus-Lozza E., Gallezot J., Harel M. and Persillet V. (2005).** The protection of the European Market in the Fruit and Vegetable sector. The agreements between EU and Mediterranean Countries - Eu-Med AgPol, Report Deliverable 13, August.
- Chevassus-Lozza E., Jacquet F., Persillet V., Harel M. and Tozanli S. (2007).** Impact d'une libéralisation du commerce agricole entre l'Union européenne et la Turquie, Notes et Etudes Economiques n°28, septembre 2007, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pp. 75-102.
- Dell'Aquila, C. and Kuiper, M. (2003).** Which Road to Liberalisation? A First Assessment of the Euromed Association Agreements, ENARPRI Working Paper No. 2, October 2003, 47p.
- El Hadad F., Jacquet F., Petit M., Tyner W., (2005).** Alternative Liberalization Scenarios for EU – Mediterranean Country Trade Eu-Med AgPol Report, Deliverable 15, August.
- Emlinger C., Jacquet F., Petit M. (2006).** Enjeux de la libéralisation agricole dans la zone méditerranéenne Région et Développement , pp.41-71
- Jacquet F., Emlinger C., Lerin F., (2006).** L'état des lieux des échanges agricoles euro-méditerranéens, CIHEAM, Panorama stratégique et prospectif de la situation agricole et agro-alimentaire en Méditerranée, note thématique n°5, Etude conduite pour le ministère de l'agriculture (MAP 06.G6.02.01), Mai, 27 p.
- Jacquet F., Cakmak E. (2005).** Enjeux agricoles de l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne, Déméter 2006, Armand Colin, octobre 2005, pp 9-55.
- Tyner, W. (2006).** Synthesis report on Mediterranean Production and Export Potential for Fruit, Vegetables, Olive Oil - Eu-Med AgPol Report Deliverable 21, October.

Annexe I : Exportations actuelles (2004) et potentielles des PSEM vers l'UE pour les fruits, les légumes et l'huile d'olive (tonnes et %)

Pays	Produit	Exports 2004	Lib. Partielle	Lib. totale	% incr P	% incr T
Turkey	Apples	392	654	1,827	67%	366%
Turkey	Cherries	35,709	57,822	71,506	62%	100%
Morocco	Clementines	95,220	310,000	310,000	226%	226%
Turkey	Clementines	1,078	2,020	2,655	87%	146%
total		96,298	312,020	312,655	224%	225%
Morocco	Courgettes	31,764	60,000	80,000	89%	152%
Turkey	Cucumbers	4,274	6,868	8,878	61%	108%
Egypt	Grapes	17,157	32,594	34,314	90%	100%
Israel	Grapes	7,568	10,931	19,250	44%	154%
Turkey	Grapes	47,795	64,940	84,326	36%	76%
total		72,520	108,465	137,890	50%	90%
Egypt	green beans	28,098	45,000	56,000	60%	99%
Morocco	green beans	84,728	200,000	200,000	136%	136%
total		112,826	245,000	256,000	117%	127%
Turkey	Lemons	46,312	67,462	88,610	46%	91%
Egypt	Melons	1,192	2,000	3,000	68%	152%
Morocco	Melons	28,260	28,260	28,260	0%	0%
Turkey	Melons	3,282	9,557	12,411	191%	278%
total		32,734	39,817	43,671	22%	33%
Egypt	Onions	20,234	42,500	42,500	110%	110%
Turkey	Onions	7,868	13,771	20,995	75%	167%
total		28,102	56,271	63,495	100%	126%
Egypt	Oranges	66,055	100,000	120,000	51%	82%
Egypt	Potatoes	206,202	450,000	540,000	118%	162%
Israel	Potatoes	224,156	260,500	302,500	16%	35%
Turkey	Potatoes	21,829	30,909	31,894	42%	46%
total		452,187	741,409	874,394	64%	93%
Egypt	Strawberries	3,887	5,500	5,500	41%	41%
Israel	Strawberries	3,001	3,353	4,143	12%	38%
Morocco	Strawberries	24,334	36,501	36,501	50%	50%
total		31,222	45,354	46,144	45%	48%
Israel	sweet peppers	40,929	66,789	85,316	63%	108%
Egypt	Tomatoes	909	2,000	3,000	120%	230%
Israel	Tomatoes	15,333	21,647	26,000	41%	70%
Morocco	Tomatoes	191,168	400,000	450,000	109%	135%
Turkey	Tomatoes	23,967	51,143	84,111	113%	251%
total		231,377	474,790	563,111	105%	143%
Tunisia	bulk olive oil	79	211	191	167%	142%
Tunisia	conditioned olive oil	4	13	15	225%	275%

Source : D21-Eu-Med Agpol, Tyner.

Notes

¹ fjacquet@grignon.inra.fr

² en particulier ceux rassemblés au sein du réseau Femise, voir notamment Reiffers et Radwan, 2005.

³ Parmi les 12 pays qui participèrent à la première conférence sur le partenariat euroméditerranéen à Barcelone en 1995, deux sont maintenant membres de l'UE : Chypre et Malte. Nous considérons dans cette note les autres pays comme PSEM. Dans les tableaux suivants ne figure pas la Palestine par manque de données.

⁴ Projet Eu-Med Agpol, contract No SSPE-2004-502457, voir les publications des résultats sur le site <http://eumed-agpol.iamm.fr/>. Le travail présenté ici doit beaucoup aux contributions des différents participants au projet. La partie I.1 et I.2 a bénéficié de la collaboration de Charlotte Emlinger, qui approfondit dans le cadre de sa thèse de doctorat, le travail présenté ici.

⁵ Il y a au total 5446 lignes tarifaires (NC 10) dans les chapitres 7 (légumes) et 8 (fruits) correspondant à des produits différents et dans certains cas à des périodes de l'année.

⁶ Les produits pour lesquels existe un prix d'entrée sont les tomates, oranges, concombres, artichauts, courgettes, citrons, raisins de table, pommes, abricots, cerises, pêches, prunes, clémentines et jus de raisins

⁷ Voir discours de Mariann Fischer Boel, Strasbourg 28 septembre 2006. (SPEECH/06/548)

⁸ ceci ne signifie pas que les exportations de fruits et légumes turques ne vont pas augmenter à l'avenir, mais qu'elles augmenteront de toutes façons avec ou sans libéralisation, pour des raisons qui tiennent aux conditions internes de développement de ces productions.

